

Séance publique du 11 février 2008

Délibération n° 2008-4854

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Contrat de recherche et de développement avec le laboratoire Pacte de l'Institut d'études politiques (IEP) de Grenoble portant sur les réticences et les freins des habitants de la Communauté urbaine à modifier leurs comportements de mobilité dans l'optique de lutter contre le changement climatique**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 janvier 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Cette délibération fait partie d'un ensemble de trois projets de recherches présentés lors de la séance du conseil de Communauté du 11 février 2008 et axés sur la diminution des émissions de gaz à effet de serre liées aux transports, en préparation du plan d'action du plan climat de la Communauté urbaine.

La délibération relative au contrat de recherche - laboratoire Edu a pour objectif de quantifier l'impact "effet de serre" d'une ambitieuse politique publique de transports en commun : le protocole Real. Cette recherche vise à déterminer les économies de CO2 réalisées par sobriété des déplacements et efficacité des transports.

La délibération relative à la convention avec Rhône-Alpes Energie environnement - projet Sugre a pour objectif de participer à une recherche portant sur les possibilités d'implantation de filières de carburants alternatifs (biocarburants issus de l'agriculture ou de la fermentation des déchets - électricité - hydrogène) sur le territoire de la Communauté urbaine. Cette recherche vise à déterminer les économies de CO2 réalisées par substitution de carburants alternatifs aux carburants fossiles.

La présente délibération relative au contrat de recherche - laboratoire Pacte a pour objectif de déterminer les obstacles que rencontrent les Grand Lyonnais à modifier leurs modes de transports et à moins utiliser leurs véhicules individuels. Ce travail de recherche complète l'exploitation, menée au cours de l'année 2008, de l'enquête ménages déplacements qui déterminera le gisement de réduction de la voiture individuelle sur différentes typologies de déplacements (courts - moyens - longs, etc.). Cette recherche vise à déterminer les économies de CO2 réalisées par sobriété des déplacements.

Par délibération en date du 18 décembre 2007, le conseil de Communauté a arrêté les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre que se donne la Communauté urbaine à l'horizon 2020 et 2050. Un plan d'action doit être élaboré et présenté fin 2008 afin de permettre à la Communauté urbaine d'atteindre ces ambitieux objectifs.

Le diagnostic des émissions de gaz à effet de serre du territoire de la Communauté urbaine, réalisé pour l'année 2003, montre que 29 % des émissions de CO2 sont imputables au secteur des déplacements. Les déplacements individuels motorisés contribuent pour moitié aux émissions du secteur déplacements.

Une partie non négligeable des économies d'émissions de CO2 dans le secteur des déplacements devra donc être réalisée en diminuant l'utilisation de la voiture individuelle par les habitants de la Communauté urbaine.

La Communauté urbaine dispose aujourd'hui d'une base d'information très complète sur les déplacements réalisés par ses habitants, grâce à l'enquête ménages déplacements achevée en 2006. Les enquêtes généralistes menées en partenariat avec l'institut Fournier montrent une prise de conscience aiguë des enjeux environnementaux par les habitants de la Communauté urbaine mais il existe un fort décalage entre cette prise de conscience et l'évolution des pratiques de déplacements : les origines de ce décalage sont à ce jour très mal connues.

L'élaboration du plan climat doit aujourd'hui réunir des connaissances sur les potentialités de diminution des déplacements motorisés des ménages, en lien avec la volonté des habitants de la Communauté urbaine de participer à la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre.

Ainsi, est envisagée une étude visant à connaître les réticences et les freins aux changements des habitants de la Communauté urbaine pour abandonner la voiture individuelle ainsi que les leviers mobilisables pour amplifier les politiques de déplacements durables, dans le but de diminuer les émissions de gaz à effet de serre de la Communauté urbaine.

Cette étude sera confiée au laboratoire Pacte (politiques publiques, action politique, territoires) qui est une unité mixte de recherche rattachée à l'Institut d'études politiques (IEP) de Grenoble. Ses thèmes de recherche portent sur la science politique, la géographie, l'aménagement du territoire et l'urbanisme. L'un des axes de travail de ce laboratoire est de favoriser l'échange interdisciplinaire autour des questions environnementales dans toutes leurs dimensions : compréhension des processus, représentations sociales, diagnostic et alerte, outils et méthodes de gestion, élaboration des normes, suivi et évaluation, aléas et vulnérabilité, politiques publiques du développement durable.

Cette étude fera l'objet d'un contrat de recherche et de développement d'une durée de un an.

Différentes raisons plaident pour ce choix du laboratoire Pacte de l'IEP de Grenoble :

- il rassemble les compétences voulues,
- il dispose des études préexistantes lui permettant d'avoir un accès plus rapide aux informations,
- il a déjà effectué des études sur les décalages entre perception des habitants et mobilisation sur les thématiques environnementales.

La mission s'organisera autour d'un budget de 30 000 € TTC pour l'année 2008, qui financera les éléments suivants :

- élaboration d'un questionnaire (mars 2008),
- administration de ce questionnaire par téléphone à 700 habitants de la Communauté urbaine (mai 2008),
- synthèse et rendu de l'étude (juillet - octobre 2008).

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle environnement lors de sa séance du 15 janvier 2008 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve la mise en œuvre d'une étude sur les réticences et les freins des habitants de la Communauté urbaine à modifier leurs comportements de mobilité dans l'optique de lutter contre le changement climatique, dans le cadre d'un contrat de recherche et de développement avec l'Institut d'études politiques de Grenoble (laboratoire Pacte), d'une durée de un an et pour un montant de 30 000 € TTC.

2° - Autorise monsieur le président à :

- a) - signer le contrat susvisé,
- b) - solliciter toutes les aides financières pouvant venir abonder cette mise en œuvre.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2008 et 2009 - compte 617 800 - fonction 830 - opération n° 102.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,